

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2016 –18h**

Présents : Monique DOLADILLE - Jacques BORELLY– Jean PELLET– Nadine GAILLARD–  
Noëlle BIDAULT - Alain CAMUS - Marie José ROUX – Michèle PADOVANI –Sylvie DEVES,  
Sylvain HIEL ;

Absents : Damien LENTIER

Sylvie DEVES est nommée secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Délibérations**

- La délibération pour reverser à l'école intercommunale une subvention de 231€ (reçue à la Commune) a été approuvée à l'unanimité.
- Une délibération pour verser les indemnités du percepteur s'élevant à la somme de 400.60€ brut a été approuvée à l'unanimité.
- Syndicat des Berges du Chassezac : une délibération pour approuver la signature du Contrat de Rivière par Madame le Maire a été approuvée à l'unanimité.  
La dernière analyse de l'eau du Chassezac, effectuée le 11 décembre 2015 a montré que la qualité de l'eau était bonne. Il se fait un prélèvement par mois au niveau du pont des Eynès. Des travaux de nettoyage de la ripisylve (forêt de bord de rivière) allant de la Chargeadoire à la Pontière sont prévus pour la mi-février.  
La DDT prévoit une réunion pour donner les lois relatives aux digues : entretien, démolition etc...
- Signature de la convention de mise à disposition par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes du matériel informatique (PC portable et imprimante), de sa maintenance et de la formation des bénévoles de la bibliothèque de Gravières « la Serre aux Livres » et ce, pour d'une durée de 3 ans. Les consommables restent à la charge des utilisateurs.  
La délibération pour approuver la signature de cette convention par Madame le Maire a été approuvée à l'unanimité.

#### **Questions diverses**

Un règlement pour l'utilisation de la Salle de Langlade par les associations graviéroises a été mis en place.

La séance est levée à 20h30